

FORMATION FÉDÉRALE d'ÉDUCATEUR

1. Définition

L'éducateur d'escrime est un enseignant capable de soutenir les actions du diplômé d'État, il peut exercer en autonomie sous certaines conditions. Il conduit une action éducative avec un groupe, effectue une démarche individuelle ou collective de perfectionnement à une arme. Il participe à la vie du club.

2. Compétences attendues

- Transmettre en toute sécurité des connaissances et des savoir-faire,
- Transformer les comportements, et perfectionner les pratiquants à une arme,
- Accompagner et conseiller les jeunes tireurs,
- Organiser et encadrer les manifestations sportives et promotionnelles.

3. Alternance et tutorat

Il s'agit d'une formation alternant des modules de formation, sous la responsabilité d'un ou de plusieurs cadres techniques fédéraux assistés de référents régionaux, et des modules en situation, avec tuteur, au sein de la structure d'accueil. Le tuteur choisi par le candidat doit être un enseignant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP. Un calendrier établi en début de saison indiquera les lieux et dates des différents regroupements et stages.

4. Conditions requises

- Être licencié à la FFE,
- Être titulaire du diplôme d'animateur en escrime sportive,
- Être arbitre départemental dans l'arme de l'examen

5. Principes d'organisation

Un volume horaire minimum de 100 heures réparties en deux modules est requis pour cette formation. Les modules doivent être consignés dans le livret de formation.

- **Le module de formation** doit avoir une durée minimum de 60 heures.

Formation effectuée au niveau de la Ligue Régionale d'Escrime Auvergne Rhône Alpes :

Du 28 octobre à 10h au 30 octobre 2026 à 17h à Boost Center, Plateau d'Hauteville (01110)

ET du 15 février à 10h au 17 février 2027 à 17h à Tremplin Sport Formation (Voiron)

- **Le module en situation** doit avoir une durée de 40 heures. Il consiste à préparer et à conduire, en club, un cycle de 18 séances associant un minimum de 6 personnes. Un dossier pédagogique doit également être rédigé et présenté lors de l'examen final. Il doit restituer l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

6. Le livret de formation

Le candidat doit pouvoir présenter le livret de formation, qu'il récupérera sur la plateforme en cliquant sur ce lien :

https://drive.google.com/file/d/18KWWAMJ8IZbdH_8fdWZ2SWUzinciGf_x/view?usp=drive_link

Ce livret doit être renseigné régulièrement, c'est l'outil de communication entre les différents acteurs (candidat, tuteur, formateurs, jurys). Il doit obligatoirement être présenté aux jurys des certifications.

7. Coût de la formation

Participation demandée au stagiaire = **275 €**.

Si le candidat obtient son diplôme la ligue remboursera 100 €, si le candidat assiste aux deux stages de formation et passe l'examen mais échoue, la ligue remboursera 50 €, enfin si le candidat ne termine pas sa formation, la ligue conservera les 275 € de son inscription.

8. Évaluation et certification

Le candidat éducateur est évalué, à l'issue de sa formation, par un jury constitué et présidé par le ou les conseillers techniques régionaux (CTS). Les certifications sont effectuées par des enseignants diplômés d'État, et des dirigeants pour les modules concernés.

Elles sont organisées au niveau de la Ligue Régionale en utilisant les fiches de certification prévues à cet effet.

Le jury plénier, composé au minimum d'un cadre diplômé d'Etat, dont au moins un CTS, valide l'ensemble du processus de certification et envoie à l'IFFE la fiche « bilan de certification ».

Le diplôme est délivré par l'IFFE, aux candidats qui auront validé l'ensemble des modules.

Les épreuves validées par un jury resteront valables pendant les trois années qui suivent, à compter de la date de certification.

L'examen aura lieu en fonction des candidats inscrits, entre la mi-avril et la mi-mai. (Lieu et date à définir)

9. Conditions d'exercice

L'éducateur fédéral 1 diplômé a la possibilité d'être en autonomie face au groupe sous réserve :

- D'être majeur (18 ans)
- De posséder le PSC ou son équivalent (Premiers Secours Citoyen)
- D'être titulaire d'un diplôme d'arbitre départemental dans l'arme de l'examen

L'éducateur fédéral 1 est bénévole. Il ne peut en aucun cas enseigner contre rémunération, conformément aux dispositions de l'article L212-1 du code du sport.

COMPÉTENCES REQUISES

RÔLES ASSOCIATIFS	COMPETENCES PEDAGOGIQUES	COMPETENCES TECHNIQUES
EDUCATEUR FEDERAL		
MODULE 5 Implication dans le fonctionnement du club	MODULE 6 Conduire une action éducative et promotionnelle	MODULE 4 Perfectionnement à une arme

Module de compétences 4 : Assurer le perfectionnement des jeunes à une arme

- ⇒ Proposer des exercices de type mécanique en situation de coopération à une arme,
- ⇒ Proposer des exercices à dominante technico-tactique en situation d'opposition à une arme,
- ⇒ Assurer les débriefings, motiver et conseiller les jeunes tireurs et les débutants, 8-
- ⇒ Intégrer à la séance des exercices orientés vers la compétition (durée des combats, formules, etc.).

Module de compétences 5 : S'impliquer dans le fonctionnement du club

- ⇒ Entretenir et gérer le matériel,
- ⇒ Organiser des rencontres adaptées aux jeunes et aux adultes loisirs,
- ⇒ S'intéresser à la vie associative, rendre des comptes aux responsables de la structure, et véhiculer les informations.

Module de compétences 6 : Conduire des actions éducatives et promotionnelles de son activité

- ⇒ Élaborer et présenter au public une programmation simple de séances en tenant compte des objectifs,
- ⇒ Évaluer les effets de la démarche d'enseignement en escrime sportive, proposer et diriger des séances d'initiation à l'arbitrage à une arme.

Informations pratiques des stages

Octobre 2026 :

LIEU : Boost-Center, 185, Chemin des Lésines 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

HORAIRES : du mercredi 28 octobre à 14h au le vendredi 30 octobre 2026 à 17h

Février 2027 :

LIEU : Tremplin Sport Formation,

HORAIRES : du lundi 15 février à 10h au le mercredi 17 février 2027 à 17h

Modalités d'inscription

Documents à envoyer par mail à lmilles@escrimeaaura.fr ou par courrier à la Ligue d'Escrime AURA, Maison des Sports, 68 avenue Tony Garnier 69007 LYON

Pour tous :

- ☐ Autorisations complétées et signées (voir page 2)

Pour les stagiaires mineurs :

- ☐ Attestation de droits de sécurité sociale disponible sur ameli.fr
- ☐ Attestation mutuelle ou copie de la carte de mutuelle

Coût : **Participation des stagiaires : 275€** par chèque ou par virement

- L'ordre du chèque : Escrime AURA
- Intitulé du virement : « formation éducateur + NOM »
IBAN : FR76 1027 8073 3400 0205 6470 184 / BIC : CMCIFR2A

Informations personnelles

Nom : _____

Club : _____

Prénom : _____

Tuteur : _____

Arme : _____

Mode de paiement : Virement / Chèque

Autorisations

Je soussigné.e, Mme/M. Nom : _____ Prénom : _____

Pour un mineur uniquement :

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre représentant légal, précisez :

De l'enfant, Nom : _____ Prénom : _____

Autorise ma fille*, mon fils*, à participer à la formation d'éducateur qui aura lieu au Boost Center à Hauteville du 28 au 30 octobre 2026 et à Voiron du 15 février au 17 février 2027.

Autorise le responsable du stage à faire pratiquer tous soins et interventions chirurgicales urgents nécessaires sur **mon enfant***, sur moi-même*

Accord d'utilisation de l'image :

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Que **mon enfant***, moi-même* puisse être pris en photo tant individuellement que collectivement lors de la pratique de son sport dans le cadre de la formation fédérale animateur/éducateur à Hauteville du 28 au 30 Octobre 2026 et à Voiron du 15 au 17 février 2027 pour publication sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ligue Régionale Escrime AuRA (dans le cas de photos collectives, la jurisprudence autorise un procédé de floutage ou de pixellisation visant à préserver l'anonymat).

Médicaments à prendre (joindre la copie de l'ordonnance) : _____

Régime alimentaire particulier ou allergies : _____

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :